



Procès-verbal du conseil municipal du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin 2025 à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 05 juin 2025, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

Présents : Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Jacques CALLAND, Jean DAVID, Eric JACQUEMIN, Laurent GRAND, Guy DUPUIS, Bernard DARLAY, Florent JOURDAIN & Mmes Françoise GRAS, Marie-Christine CHARBONNIER, Christine BORSKI, Joséphine JACQUENOD, Myrtille BROCHOIRE, Sylvie CALLAND.

Absents excusés : Philippe MONNERET, Cécile BESNIER-TRECOURT, Marie-Claude RENAUD, Stéphanie LECOULTRE.

Absents non excusés :

Quorum (minimum 10 présents) : 15

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance : Laurent GRAND

1. ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 mai 2025

Le maire fait procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12/05/2025.

Le procès-verbal de la séance du 12/05/25 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner non préemptées :

Biens	Type	Adresse	Vendeurs	Acquéreurs
ZK 277	Maison	2 chemin de Chacour	DEBOT Hervé & ROLLAND Sandra	RIBEMONT Jean-Pierre et LANZARINI Christine 02600 RETHEUIL
ZH 396	Maison	12 rue de la Prélette	JOLY Charles & Jennifer	MICHELOT Joel 06800 CAGNES SUR MER
ZC 72/156/157	Hangar	4 rue du Martinet	LECOULTRE Stéphanie	VIGOUREUX André 01200 BILLIAT

Proposition de l'entreprise VALOCIME pour reprise des baux avec CELLNEX et TOTEM à leur échéance relatifs à l'implantation d'infrastructures de télécommunication sur une parcelle communale au lieu-dit « Les Lézines »

Le conseil municipal valide la proposition de la société VALOCIME consistant en la reprise des baux avec l'entreprise ON TOWER (CELLNEX) et TOTEM (ORANGE) à leur échéance selon les modalités suivantes :

- réservation de 200 € par baux jusqu'à leur reprise pour l'un en 2033 et l'autre en 2034
- loyer 6 000 € à compter de 2033 pour le bail actuel avec ON TOWER France (CELLNEX)
- loyer 550 € à compter de 2034 pour le bail actuel avec TOTEM France (ORANGE)

Organisation des petits marchés

Le Maire propose au conseil municipal de déléguer l'organisation des petits marchés de producteurs à l'association les Etal'Acteurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition du maire

Remboursement par Groupama

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le remboursement par Groupama d'un montant de 98,70 €.

2. ACQUISITION/ALIENATION/LOCATION

Echange terrain avec Eric et Fabrice CHATILLON : approbation de l'échange

Pour faire suite à la délibération en date du 19/12/2024 autorisant le lancement de la procédure d'échange, le cabinet de géomètre ALIA-GE à Oyonnax a été mandaté pour établir le plan projet de division.

Le dossier rassemblant les pièces justificatives a été mis à la disposition du public à compter du 3 mai 2025 pour une durée minimum d'un mois.

Le maire propose, donc, maintenant d'autoriser l'échange et de charger Maitre MEYNIAL-DESMARE d'établir l'acte.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'échange, charge Me MEYNIAL-DESMARE d'établir l'acte et autorise le Maire à le signer.

Modification bail pour local 3 place de la Charité

Une deuxième psychologue, Mme Léa BRETIN, souhaite s'installer sur la commune avec Mme Laurie MACHURAUX dans le local, 3 place de la Charité.

Le maire propose de modifier le bail actuel de Laurie MACHURAUX pour le mettre aux deux noms. Le montant du loyer et des charges seraient partagés entre les deux locataires.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition du maire.

3. Personnel

Création d'un emploi saisonnier pour le musée « Outils d'Autrefois »

Pour la saison estivale, il est nécessaire de créer un emploi saisonnier au musée « Outils d'Autrefois ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer l'emploi saisonnier pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2025 et charge le maire de procéder au recrutement.

Création d'un emploi à durée déterminée au service technique

Pour remplacer un agent du service technique en congé de maladie ordinaire, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint technique contractuel et ce à compter du 23/06/2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer l'emploi et charge le maire de procéder au recrutement.

4. Travaux

Espace santé : attribution marché de travaux aux entreprises

Point reporté au prochain conseil municipal

5. Urbanisme

Instauration d'une taxe d'aménagement sectorielle sur le secteur « Le Faubourg »

Considérant que l'implantation de futures constructions sur le secteur « Le Faubourg » va nécessiter la réalisation d'aménagements et notamment la reprise complète de la voirie, le conseil municipal décide d'instituer sur ce secteur une taxe d'aménagement au taux de 5%.

6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Fête de la musique : compte-rendu de la réunion de préparation du 23/05/2025

Jacques CALLAND présente au conseil municipal l'organisation de cette soirée

Plan cavalier dématérialisé

Françoise GRAS fait une présentation de la version numérique et interactive du plan cavalier proposée par la société STDI basée en Mayenne, qui permet d'enrichir le plan par l'insertion de photos, de légendes ou de commentaires. Elle permet également un élargissement à l'ensemble du territoire communal.

Le coût de la version complète sans intervention de la commune est de 1 500 € avec un coût de maintenance annuel de 100 € et le coût de la version simplifiée avec intervention de la commune est de 800 € avec un coût de maintenance annuel de 100 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir la version complète à 1 500 €.

Opération brioches 2025

Suite à une nouvelle demande de l'APEI pour l'organisation de l'opération brioches sur la commune du 6 au 12 octobre 2025, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise l'association à organiser la réunion d'information et la livraison des brioches pour l'ensemble des communes dans une salle communale.

Pour la vente, la commune d'Arinthe ne participera pas par manque de bénévoles mais versera, en contrepartie une subvention.

Projet d'échange de terrains avec Mme CAZENAVE Françoise

Mme Françoise CAZENAVE souhaite acquérir le terrain communal cadastré section B n°8 au lieu-dit « Moulin Livet » d'une surface de 8 150 m² qui est attenant à ses parcelles.

Après réflexion, le maire propose au conseil municipal un échange du terrain communal cadastré B n°8 contre le terrain de Mme CAZENAVE cadastré G n°109 d'une surface de 3 240 m² au lieu-dit « La Combe » qui a un intérêt pour la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du maire qui sera communiquée à Mme CAZENAVE pour accord.

Vestiaires de football :

Une rencontre mercredi 18/06 est programmée avec le Président du FC PETITE MONTAGNE pour arrêter la date de l'inauguration et échanger sur l'organisation.

ADAPÉMONT

Guy DUPUIS fait part de la réduction des dotations de l'Etat en faveur de l'insertion. Cette décision fera perdre huit postes à l'Adapemont.

Séance levée à 21h

Le Maire
Jean-Charles GROSDIDIER



Le secrétaire
Laurent GRAND